



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le mardi 10 septembre 2024 à 20 h, dûment convoquée et tenue selon la loi, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.**

#### **Sont présents :**

M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère n° 1

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet, conseillère n° 2

M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3

M. Simon Mayer, conseiller n° 4

M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseillère n° 5

M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M<sup>me</sup> Edith Lebel, directrice générale/  
greffière-trésorière

9154-09-24

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**« Adopté »**

9155-09-24

#### **Adoption du procès-verbal des séances ordinaires du 18 juin et du 13 août 2024**

**ATTENDU QUE** les procès-verbaux des séances ordinaires du 18 juin 2024 et du 13 août ont été remis électroniquement le 6 septembre 2024 à tous les élus et élues ;

**Il est proposé** par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'il avaient été lus.

**« Adopté »**

9156-09-24

#### **Adoption des comptes et salaires du mois d'août 2024, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil, conseiller no 3 et M. Simon Mayer, conseiller no 4**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

QUE les comptes au montant de 139 464.18\$ ainsi que les salaires nets au montant de 43 771.04\$ du mois d'août 2024, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4 et ils confirment que tout est conforme.

« Adopté »

### Première période de questions (15 minutes)

Il y a (1) personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Coût pour la municipalité pour la réalisation de l'étude sur la conservation du bâtiment de l'église
- Laïcité de l'État
- Carnaval de Lorrainville

La période de questions commence à 20 h 12 pour se terminer à 20 h 23.

### Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport des employés;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Calendrier du Centre Richelieu – août 2024;
- Correspondance;
- Information et échange;

### Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du Règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes;
- 6.2 Adoption du contrat de travail du Directeur général adjoint; **Reporté**
- 6.3 Adoption du contrat de travail de la Directrice générale / greffière-trésorière; **Reporté**
- 6.4 Prendre acte du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;
- 6.5 Autoriser la programmation et les demandes pour l'édition du 60e Carnaval de Lorrainville;
- 6.6 Demande de dérogation mineure sur le lot # 3 100 803 au 77 rue Bellehumeur;
- 6.7 Demande d'usage conditionnel sur le lot # 3 100 857 4 rue Notre-Dame Est;
- 6.8 Demande d'usage conditionnel sur certains lots de la rue de la Gare;
- 6.9 Autorisation d'un projet assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 6.10 Autorisation de don pour un projet à l'école Marcel-Raymond.



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

9157-09-24

**Adoption du Règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes**

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 5 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte avec dispense de lecture et sans modification, le règlement # 196-08-2024 décrétant une dépense de 492 484 \$ et d'un emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement et de machineries lourdes.

« Adopté »

**Adoption du contrat de travail du Directeur général adjoint**

**Reporté**

**Adoption du contrat de travail de la Directrice générale/greffière-trésorière**

**Reporté**

9158-09-24

**Prendre acte du dépôt du rapport d'application de la recommandation portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a été choisie au hasard pour un audit de la Commission municipale du Québec sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal suivant le dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière doit faire le dépôt au conseil municipal et envoyer la résolution à la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte du dépôt par la directrice générale/greffière-trésorière du rapport d'application de la recommandation portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

« Adopté »

**4055**



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

9159-09-24

### **Autoriser la programmation et les demandes pour l'édition du 60<sup>e</sup> Carnaval de Lorrainville**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la programmation et les demandes pour l'édition du 60<sup>e</sup> Carnaval de Lorrainville qui se tiendra en février 2025;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est fier de son Carnaval et souhaite participer à la 60<sup>e</sup> édition du Carnaval de Lorrainville;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la programmation tel que présenté dans le dépliant remis aux élus;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les demandes suivantes :

- Fournir les locaux et espaces municipaux selon la programmation reçue;
- Fournir les jeux gonflables;
- Prévoir une glissade dans la pente à côté du Centre Richelieu;
- Autoriser la parade du Carnaval dans les rues de Lorrainville;
- Autoriser la tenue de feux d'artifice;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise subvention de 10 000 \$ qui sera prévu au budget 2025 pour le Carnaval de Lorrainville.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remercie les organisateurs et les bénévoles pour leur grande implication;

**« Adopté »**

9160-09-24

### **Demande de dérogation mineure sur le lot # 3 100 803 au 77 rue Bellehumeur**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot # 3 100 803 au 77 rue Bellehumeur.

La demande vise à obtenir l'autorisation d'implanter un garage en cours avant, due à la rue projetée (prolongement de la rue Falardeau);

**ATTENDU QUE** selon la loi, la dérogation a été étudiée par le CCU selon les cinq critères;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**ATTENDU QUE** les avis publics ont été affichés du 26 août au 10 septembre 2024, aux deux (2) endroits prévus par le conseil, sur le site Web de la municipalité et dans journal Le Lien;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au conseil municipal, après étude, d'accorder la demande de dérogation et de permettre l'implantation d'un garage en cours avant-latérale, due à la rue projetée (prolongement de la rue Falardeau) sur le lot # 3 100 803 au 77 rue Bellehumeur ;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la demande de dérogation et permet l'implantation d'un garage en cours avant-latérale (due à la rue projetée - prolongement de la rue Falardeau) sur le lot # 3 100 803 au 77 rue Bellehumeur ;

**QUE** la marge avant-latérale, côté Est, soit d'au minimum deux (2) mètres de la ligne de terrain;

« Adopté »

9161-09-24

### Demande d'usage conditionnel sur le lot # 3 100 857 4 rue Notre-Dame Est

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit prendre une décision sur une demande d'usage conditionnel pour le lot # 3 100 857 situé au 4 rue Notre-Dame Est, soit de construire des logements uniquement dans un bâtiment zoné C.;

**ATTENDU QUE** le CCU s'est rencontré le 3 septembre 2024 pour étudier le dossier et faire des recommandations au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu et des recommandations;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise que le bâtiment du lot # 3 100 857 situé au 4 rue Notre-Dame Est construisent des logements locatifs uniquement.

**QUE** la dérogation mineure de 1996 (jointe au dossier) concernant la clôture soit respectée, en conformité avec l'article 4.16 du règlement de zonage 05-08-95.



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

Cette dérogation mineure indiquait que « *lorsque l'activité de garderie cessera, le propriétaire de ce bâtiment devra voir alors à se conformer au règlement en vigueur, pour ce qui est de la clôture existante et ce, dès la première demande de se faire de la municipalité* ».

La clôture existante devra donc être retirée.

**QU'**une demande de permis soit déposée à la municipalité comprenant les plans d'aménagement intérieurs et extérieurs.

**QUE** les spécifications nommées dans cette résolution soit inscrite dans le contrat de vente.

**« Adopté »**

9162-09-24

### **Demande d'usage conditionnel sur certains lots de la rue de la Gare**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit prendre une décision sur une demande d'usage conditionnel pour les lots # 6 439 835, # 6 439 832, # 6 439 833, # 6 439 838, # 6 439 840 de la rue de la Gare, soit d'autoriser un usage conditionnel avec les critères de la zone Ind (Industriel) pour ces lots qui sont présentement zonés Re (Résidentiel);

**ATTENDU QUE** le CCU s'est rencontré le 3 septembre 2024 pour étudier le dossier et faire des recommandations au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu et des recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'usage conditionnel avec les critères de la zone Ind (Industriel) pour les lots # 6 439 835, # 6 439 832, # 6 439 833, # 6 439 838, # 6 439 840 de la rue de la Gare;

**QUE** le conseil municipal impose, le cas échéant, les conditions suivantes pour assurer la conformité aux critères du PIIA :

- Le terrassement doit être fait afin d'éviter la surélévation d'un terrain par rapport à tous les autres;
- Un plan d'aménagement paysager doit être fourni incluant clôtures, espace de stationnement et éclairages extérieurs;
- L'enseigne doit être harmonisée avec le style architectural du bâtiment;
- Les marges doivent respecter la réglementation du zonage Ind (Industriel);





## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QU'**avant d'accepter la demande de permis, s'assurer que l'entreposage est prévu en cours arrière et que l'aire de livraison est prévue en cours arrière ou latéral;

**QU'**avant d'accepter la demande de permis, les plans d'installation septique doivent être signés et scellés par un ingénieur et fournis lors du dépôt;

**QUE** le présent projet est approuvé sous réserve de l'obtention de toutes autres autorisations requises en vertu des lois et règlements applicables.

**QUE** les spécifications nommées dans cette résolution soit inscrite dans le contrat de vente du terrain.

**« Adopté »**

9163-09-24

### **Autorisation d'un projet assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit prendre une décision sur une demande de construction assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément au règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Lorrainville;

**ATTENDU QUE** le projet a fait l'objet d'une analyse par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 3 septembre 2024, et a émis une recommandation favorable à l'acceptation du projet;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu et des recommandations;

**ATTENDU QUE** le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation prévus dans le PIIA, notamment en ce qui concerne:

- L'intégration harmonieuse avec le cadre bâti existant;
- Le respect du patrimoine architectural de la municipalité;
- L'aménagement paysager et la qualité esthétique des bâtiments et des installations;

**ATTENDU QUE** la demande déposée par Les Maisons Eurêka rencontre les exigences établies par la municipalité dans le cadre du PIIA;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le projet de construction d'une usine de fabrication de maisons usinées, conformément aux plans et documents déposés, et ce, en vertu des dispositions du règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** Le conseil municipal impose, le cas échéant, les conditions suivantes pour assurer la conformité aux critères du PIIA :

- Le terrassement doit être fait afin d'éviter la surélévation d'un terrain par rapport à tous les autres;
- Un plan d'aménagement paysager doit être fourni incluant clôtures, espace de stationnement et éclairages extérieurs;
- L'enseigne doit être harmonisée avec le style architectural du bâtiment;
- Les marges doivent respecter la réglementation du zonage Ind (Industriel);

**QU'**avant d'accepter la demande de permis, s'assurer que l'entreposage est prévu en cours arrière et que l'aire de livraison est prévue en cours arrière ou latéral;

**QU'**avant d'accepter la demande de permis, les plans d'installation septique doivent être signés et scellés par un ingénieur et fournis lors du dépôt;

**QUE** le présent projet est approuvé sous réserve de l'obtention de toutes autres autorisations requises en vertu des lois et règlements applicables.

**QUE** les spécifications nommées dans cette résolution soit inscrite dans le contrat de vente du terrain.

**« Adopté »**

9164-09-24

### **Autorisation de don pour un projet à l'école Marcel-Raymond**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'une enseignante de l'école Marcel-Raymond à Lorrainville pour un projet avec un groupe d'adaptation scolaire;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite participer aux projets proposés par l'école de sa municipalité;

**ATTENDU QU'**un montant des dons réservés pour l'école Marcel-Raymond ne sera pas utilisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Lorrainville autorise le don de 2 500 \$ au projet Vireo (jardins hydroponiques) du groupe d'adaptation scolaire Horizon de l'école Marcel-Raymond.

**« Adopté »**





9165-09-24



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Autorisation de vente du lot 6 439 835

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a autorisé la vente du lot 6 439 832 par la résolution 9150-09-24;

**ATTENDU QUE** l'acheteur du lot 6 439 832 souhaite acheter le lot 6 439 835 afin d'avoir façade sur la rue Notre-Dame;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M<sup>me</sup> Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente du lot 6 439 835;

**QUE** le lot 6 439 835 soit ajouté à la vente autorisée par la résolution 9150-09-24 sans frais supplémentaire;

**QUE** l'accès à la route (entrée rue Notre-Dame) soit à la charge de l'acheteur et fait selon les exigences du MTQ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

**« Adopté »**

### Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (1) personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Détails sur l'emprunt de 492 484 \$ pour l'acquisition d'équipement de machineries lourdes
- Fonctionnement du déneigement
- Investissement équipement de déneigement versus l'efficacité
- Question au maire concernant un appui d'une résolution à la MRC

La période de questions commence à 20 h 40 pour se terminer à 20 h 55.

9166-09-24

### Levée d'assemblée

**Il est proposé** par M. Cindy Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'assemblée soit levée. Il est 20 h 55.

**« Adopté »**



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

Jean Martineau  
Maire  
trésorière

Edith Lebel  
Directrice générale/greffière-

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

